

CONSEIL MUNICIPAL
MARDI 13 DECEMBRE 2022 A 20H00
Salle de Croas Ver

ORDRE DU JOUR

CCPBS

- Modification du mode d'organisation de la direction générale de la SPL « destination pays bigouden sud »

FINANCES

- Tarifs communaux 2023
- Commune, décision modificative
- Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement
- Règlement budgétaire et financier
- Subvention IFAC
- Convention commune/association Phalange St Joseph
- Convention Loar Gann
- Bons d'achats
- Délégation de pouvoir du Conseil Municipal au Maire

URBANISME

- Avenant n°1 à la convention SIADS
- Dénomination de voie
- Acquisition de la parcelle BP n°50p
- Vente de la parcelle BH 197p à la société HIVORY

MARITIME

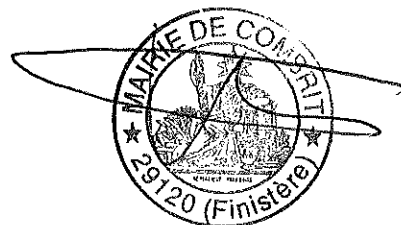
- Tarifs 2023 du port (services et bouées)
- Tarifs lavomatique
- Vente du semi rigide T'Zac

MARCHES PUBLICS / TRAVAUX / PROJETS

- Demandes de subventions :
 - o Création d'un espace jeunes
 - o Sécurisation du carrefour du Croissant par la création d'un giratoire
 - o Plantation d'arbres dans la commune
 - o Optimisation et mise aux normes de l'éclairage du terrain d'entraînement, amélioration de l'équipement associatif et création de sanitaires publics

Combrit, le 7 décembre 2022
Affichage le 7 décembre 2022

Christian LOUSSOUARN
Maire de Combrit – Sainte Marine



Combrit, le 7 décembre 2022

**A l'attention de Mesdames et Messieurs
Les membres du Conseil Municipal**

Objet : Conseil municipal du 13 décembre 2022
N/réfs. : CL/PLG/021222
P.J. : Ordre du jour du conseil municipal du 13 décembre 2022
Rapport préparatoire et pièces annexes
PV du conseil municipal du 25 octobre 2022

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir prendre part à la prochaine réunion du Conseil Municipal qui aura lieu à l'espace sportif de Croas Ver :

Le mardi 13 décembre 2022 à 20h00

Pour me permettre de présenter une réponse motivée, je vous invite, préalablement à la réunion, à formuler par écrit toute question que vous souhaiteriez aborder lors du Conseil Municipal (obligation de l'article L.2121-19 du CGCT).

En cas d'absence, merci de donner pouvoir à l'un des membres du Conseil.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de ma meilleure considération.

Christian LOUSSOUARN
Maire de Combrit – Sainte Marine

